



## **Déclaration du SNUipp-FSU 93 à la CAPD du 01<sup>er</sup> février 2016**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et messieurs,

Mardi 26 janvier 2016, plus de 100 000 collègues, soit un enseignant du 1<sup>er</sup> degré sur 3, étaient en grève au niveau national pour la revalorisation de leurs salaires bloqués depuis 6 ans. 400 euros de moins chaque mois que nos collègues européens, 800 euros de moins que nos homologues allemands : comment justifier ce manque d'investissement de la Nation, cette absence de reconnaissance de nos missions ? 50 points d'indice pour tous les fonctionnaires représenteraient 15 milliards de dépenses, alors que la fraude fiscale annuelle, donc les recettes qui manquent au budget de l'Etat, s'élève à plus de 60 milliards chaque année. Quels choix politiques fait ce gouvernement quand il n'entend pas les agents du service public, au service de l'intérêt général et dont le point d'indice est gelé depuis 2010, mais qu'il dépense 41 milliards par an de cadeaux aux entreprises sans contrepartie ? A quelques jours du rendez-vous salarial dans la fonction publique, les collègues de Seine-Saint-Denis n'ont pas hésité à s'engager dans cette mobilisation, car la revalorisation de leurs salaires ne peut plus attendre.

En parallèle à ces négociations nationales très importantes, nous devons examiner un certain nombre de questions au niveau départemental, qui ont des répercussions également importantes sur la vie personnelle et professionnelle des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Avec une dotation de 503 postes et la réédition du concours supplémentaire pour l'académie de Créteil, c'est la première fois que les besoins et l'état des écoles de Seine-Saint-Denis n'ont pas été sous-estimés par le ministère. Pour le SNUipp-FSU 93, ce changement doit avoir un effet immédiatement visible sur les droits des enseignants de ce département : les droits à la mobilité et les allègements de service notamment doivent maintenant trouver une meilleure réponse.

Le non remplacement est actuellement catastrophique dans tout le département, avec des mobilisations à Montreuil, Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil... Le SNUipp-FSU 93 rappelle que des personnes sur liste complémentaire attendent d'être recrutées comme fonctionnaires stagiaires depuis des mois, et que rien, sur le plan réglementaire, n'empêche qu'elles soient recrutées à temps plein dans les classes cette année puis en formation l'année prochaine. L'organisation du remplacement est dénoncée dans toutes les circonscriptions : manque de réactivité, déni de la connaissance par les IEN et les secrétaires de circonscription des priorités du terrain, les collègues rattachés au RRF retirés des remplacements sans l'avoir terminé... Un bilan sérieux du RRF doit être fait.

Cette CAPD examine la validation des barèmes pour les permutations, ainsi que les demandes de bonification exceptionnelle.

Le groupe de travail a permis de vérifier les barèmes des collègues, dans la transparence et l'équité, comme le revendique le SNUipp, et nous remercions les services pour ce travail réalisé dans l'intérêt des collègues qui veulent participer à la phase interdépartementale 2016.

Cela fait maintenant plusieurs années que nous alertons l'administration sur la situation de la Seine-Saint-Denis.

Notre département étant déficitaire, l'espoir de pouvoir un jour le quitter est très restreint, voire quasi-nul pour nombre de ses enseignants.

Cette impression d'être «enfermés» fait naître chez nos collègues un sentiment d'injustice et d'inéquité, qui engendre malaise et mal-être au travail.

En Seine-Saint-Denis en 2015, 2128 collègues ont participé aux permutations, seuls 238 ont obtenu satisfaction, soit 11.18%, et 29 collègues sont entrés dans le 93.

Au niveau national les résultats sont aussi très faibles. La très légère amélioration constatée l'an passé ne se confirme pas du tout puisque les résultats donnent un taux de satisfaction de 21,67% cette année contre 23.09% en 2014.

Seulement 3 539 personnes ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux, pour 16 330 candidats. Ces résultats restent très en deçà de ceux enregistrés avant 2011.

Ce mouvement interdépartemental génère tellement d'insatisfactions que le Ministère, chaque année, grâce à l'action du SNUipp-FSU au niveau national, revoit la situation de plusieurs dizaines de collègues. L'an dernier, suite à la réunion à la DGRH du ministère du 23 avril 2015, la révision de la situation de 158 collègues, dont 20 collègues de Seine-Saint-Denis, a été possible dans le cadre d'un mouvement complémentaire piloté nationalement.

Cette réunion d'urgence, qui se répète maintenant depuis 3 ans, montre l'incapacité du Ministère à gérer les permutations avec les règles actuelles et à tenir les promesses de 2006 pour améliorer la mobilité.

Qu'attend-on pour revoir ces règles en profondeur ? Qu'attend-on pour les modifier dans l'intérêt des personnels ?

Le SNUipp-FSU 93 revendique que tout collègue puisse obtenir le département souhaité et concilier vie familiale et vie professionnelle.

A travers les 9 mesures annoncées pour le 93, le concours exceptionnel permet de recruter des personnels en nombre. Nous espérons que le calibrage du nombre des départs sera revu à la hausse pour ces permutations 2016 et ainsi, donner un signe tangible d'amélioration pour les collègues de Seine-Saint-Denis.

Cette CAPD va valider la circulaire détachement, disponibilité et temps partiel.

Si nous notons une évolution positive concernant la disparition des 10 ans d'ancienneté pour obtenir une de ces positions, vous maintenez l'exclusion fonctionnelle pour toutes les directions d'école, pour les CPC, les maîtres supplémentaires et les remplaçants, malgré les interventions du SNUipp-FSU 93 lors du groupe de travail. Les tribunaux administratifs de Nice (N° 13011663,1401793 du 30 octobre 2015) et de Paris (N° 1203279 du 16 octobre 2013) se sont pourtant déjà prononcés concernant l'exclusion de certaines catégories de collègues pouvant accéder au temps partiel en donnant raison au SNUipp-FSU de ces départements.

Monsieur le directeur académique, nous vous demandons solennellement de retirer cette mention. En effet rien n'interdit à un remplaçant d'être à temps partiel annualisé, un CPC ou un maître supplémentaire d'être à temps partiel.

Concernant la question de l'incompatibilité avec le service, vous devriez évaluer avec chacune de ces catégories de personnel demandant un temps partiel, la faisabilité ou non après un entretien et non pas exclure ces collègues d'emblée.

Pour le 80%, les représentants du SNUipp-FSU 93 ne comprennent toujours pas que seul le 80% annualisé soit proposé. Nous maintenons que le 80% hebdomadaire est possible : c'est particulièrement frappant dans les communes où les collègues travaillent plus de 78% en classe. Monsieur le directeur académique : certaines évolutions sont non seulement possibles, mais nécessaires, pour que nos collègues puissent se sentir soutenus par leur administration.

## Circulaire mouvement 2016

Les groupes de travail ont permis un véritable travail d'échanges entre les représentants des personnels et l'administration.

La circulaire mouvement 2016 va donc être validée avec des modifications qui vont dans le sens :

- de l'intérêt des personnels par la mise en place de points pour les collègues reconnus RQTH,
- de la continuité du service pour les directions d'école et les adjoints en particulier dans les cas de fusion ou scission d'écoles,
- de la reconnaissance de l'importance de la réflexion pédagogique et du travail en équipe avec la création massive des postes de "plus de maîtres que de classes".

Nous regrettons tout de même que les collègues T1 qui complètent deux EFS dans la même école ne bénéficient pas des 2 points pour services partagés et que les BD-REP+ ne bénéficient pas non plus de points supplémentaires du fait de leur mission particulière.

## Circulaires DSDEN 93

Nous souhaitons signaler que les dates de parution des circulaires de la DSDEN 93 posent problème aux collègues : la circulaire de rentrée par exemple, arrive juste avant les vacances de la Toussaint alors que les avis des IEN doivent être finalisés dès la semaine de retour.

La circulaire financière est arrivée dans les écoles seulement au retour des vacances de Noël, alors qu'elle concerne notamment le remboursement des frais de transport : les représentants du SNUipp-FSU 93 trouveraient plus logique que cette circulaire arrive dans les écoles fin septembre.

De même, la circulaire pour les EFS est envoyée bien trop tard, puisqu'elle arrive dans les écoles en janvier.

Enfin, l'indemnité REP+ et REP pour les titulaires a été régularisée très rapidement mais de nombreux collègues ZIL, BD et BD-REP+ nous signalent encore des problèmes de versement de leur indemnité de remplacement (ISSR) et de leur indemnité éducation prioritaire.

Les représentants du SNUipp-FSU 93 demandent que ces situations soient régularisées le plus rapidement possible.

Nous vous remercions de votre attention